

## Citoyenneté

Vous êtes sur le site officiel de la Ville de Ploërmel. Les démarches effectuées sur notre site Internet sont gratuites.



### Recensement citoyen



### Inscription sur les listes électorales



### PACS

Depuis le 1er novembre 2017, date du transfert des missions des Tribunaux d'Instance aux mairies, la ville de Ploërmel est désormais compétente pour...





## Changement d'adresse


En cas de changement d'adresse postale, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune en procédant aux mêmes formalités que pour...



## Sortie de territoire

**VILLE DE PLOËRMEL**  
PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
56800 PLOËRMEL

**HORAIRE D'OUVERTURE**  
du lundi au vendredi : 9h/12h et  
13h30/17h30  
**fermé les samedis**  
Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)